



CC du Val Marnaysien (Siren : 200041887)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Marnay
Arrondissement	Vesoul
Département	Haute-Saône
Interdépartemental	oui

## Date de création

Date de création	01/01/2014
Date d'effet	01/01/2014

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Thierry DECOSTERD

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	21 place de l'hôtel de ville
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	70150 marnay
Téléphone	03 84 31 94 84
Fax	03 84 31 90 23
Courriel	ccvo70@wanadoo.fr
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	10 610
Densité moyenne	46,51

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 31

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
70	Avrigny-Virey (217000454)	432
70	Bay (217000579)	128
70	Beaumotte-lès-Pin (217000603)	295
70	Bonboillon (217000751)	200
70	Brussey (217001023)	277
25	Burgille (212501019)	554
70	Chambornay-lès-Pin (217001197)	341
70	Chenevrey-et-Morogne (217001502)	296
25	Chevigney-sur-l'Ognon (212501506)	256
25	Courchapon (212501720)	187
70	Courcuire (217001817)	139
70	Cugney (217001924)	193
70	Cult (217001932)	232
25	Emagny (212502173)	600
25	Franey (212502579)	307
70	Gézier-et-Fontenelay (217002682)	193
70	Hugier (217002864)	152
25	Jallerange (212503171)	210
25	Lantenne-Vertière (212503262)	553
25	Lavernay (212503320)	577
25	Le Mouterot (212504146)	135
70	Marnay (217003342)	1 438
25	Moncley (212503833)	310
70	Pin (217004100)	687
25	Placey (212504559)	176
25	Recologne (212504823)	640
25	Ruffey-le-Château (212505101)	343
25	Sauvagney (212505366)	167
70	Sornay (217004944)	314
70	Tromarey (217005099)	104
70	Vregille (217005784)	174

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 27

Compétences exercées par le groupement

## Environnement et cadre de vie

## - Assainissement collectif

*Compétence optionnelle : Zonage et études dans le cadre de l'établissement du schéma directeur d'assainissement sur l'ensemble de la CCVO (pour le compte de tiers)*

## - Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés

*Compétence optionnelle : collecte et gestion des ordures ménagères et déchets assimilés*

## - Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

*Compétence optionnelle : traitement et gestion des ordures ménagères et déchets assimilés*

## - Autres actions environnementales

*Compétences optionnelles : résorption des décharges de toute nature, étude et programme de protection, d'entretien, d'amélioration et de mise en valeur de l'environnement, information et sensibilisation aux questions de l'environnement, sauvegarde et entretien des ruisseaux et affluents* *Compétence obligatoire "développement économique": soutien aux projets d'intérêt communautaire mettant en oeuvre les énergies renouvelables. Les projets retenus devront impliquer plusieurs communes ou un ensemble de bâtiments comprenant des bâtiments dépendant de la CC. Le soutien pourra être d'ordre logistique ou financier par délibération du conseil communautaire.* *Compétence optionnelle : actions dans le domaine de l'environnement reconnues d'intérêt communautaires : programmes de préservation de sites naturels remarquables à vocation intercommunale et toutes études ou actions dans ce domaine portant géographiquement sur au moins la moitié du territoire. La CC est autorisée à conventionner avec toute structure chargée de suivre le contrat de rivières Ognon.*

## Sanitaires et social

## - Aide sociale facultative

*Compétence optionnelle : - Réalisation ou soutien aux projets visant à l'amélioration des conditions de bien être des personnes âgées - Création, réhabilitation et gestion de structures d'accueil des personnes âgées. Est considérée d'intérêt communautaire : la MARPA La Fontaine des Douis à MARNAY*

## Politique de la ville

## - Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale

## Développement et aménagement économique

## - Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

*Compétences obligatoires : - Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités permettant d'améliorer le rayonnement et l'attrait de la communauté de Communes et engendrant de la TP de zone. Est considérée d'intérêt communautaire la zone " les Plantes " à Marnay - Réalisation et gestion de zones d'activités économiques reconnues d'intérêt communautaire. Sont reconnues d'intérêt communautaire les zones d'activités futures supérieures à 5 ha sur lesquelles la TPZ sera instituée. Relèvent d'ores et déjà de cette appréciation, les zones de Chintres et de la Manche à Recologne et Ruffey le Chateau -*

## - Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

*Compétences obligatoires : - Initiative et réalisation de projets, ou soutien à des projets communautaires concernant l'industrie, le commerce, l'artisanat et l'agriculture, - mise en oeuvre d'une politique d'emploi en liaison avec les partenaires publics ou privés - actions de développement économique dont opérations de soutien au commerce et à l'artisanat de proximité (OCMACS) - actions en faveur du développement économique (étude, réalisation et gestion d'équipements mobiliers) - conduite d'opérations en faveur du développement et de la promotion des activités économiques reconnues d'intérêt communautaire*

## Développement et aménagement social et culturel

## - Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

*Compétences optionnelles : création, réhabilitation et gestion d'équipements sportifs, culturels et de loisirs d'intérêt communautaire. Concernant les équipements culturels et de loisirs : est d'intérêt communautaire la création, réhabilitation et gestion d'équipements culturels et de loisirs entrant dans une politique de développement intéressant une population élargie à plusieurs communes à l'exclusion des structures pour lesquelles les communes envisagent une*

*utilisation autre que culturelle et/ou de loisirs.*

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

*Compétence optionnelle : Concernant les équipements sportifs: est d'intérêt communautaire la création, réhabilitation et gestion d'équipements sportifs entrant dans une politique de développement intéressant une population élargie à plusieurs communes à l'exclusion des terrains sportifs existants de toute nature. Est considéré d'intérêt communautaire le gymnase des Carmes à Marnay*

- Etablissements scolaires

*Compétence optionnelle : Fonctionnement et investissement des écoles élémentaires et pré-élémentaires*

- Activités péri-scolaires

*Compétence optionnelle : Construction, étude, mise en place et gestion de services et structures périscolaires et extrascolaires ou liées à la petite enfance.*

- Activités culturelles ou socioculturelles

*- Organisation ou aide à l'organisation de manifestations culturelles, ou d'animations d'intérêt communautaire Les manifestations d'intérêt communautaire sont les manifestations à caractère culturel ou d'animation qui ne sont pas organisées habituellement au sein des communes composant la communauté de communes ou qui, par leur importance ou leur rayonnement et leur caractère exceptionnel, dépassent leurs possibilités techniques ou financières.*

- Activités sportives

*- Organisation ou aide à l'organisation de manifestations sportives ou d'animations d'intérêt communautaire). Les manifestations d'intérêt communautaire sont les manifestations à caractère sportif ou d'animation qui ne sont pas organisées habituellement au sein des communes composant la communauté de communes ou qui, par leur importance ou leur rayonnement et leur caractère exceptionnel, dépassent leurs possibilités techniques ou financières.*

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

*Compétence obligatoire : élaboration, révision et suivi d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT),*

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

*Compétence obligatoire : toutes actions ou opérations (ZAC, ZAD, ) futures dont l'objet se situe essentiellement dans les domaines de compétence de la CC*

- Constitution de réserves foncières

*Compétence obligatoire : réserves foncières*

- Organisation des transports non urbains

*Organisation et gestion des transports collectifs. La CC est autorisée à exercer par voie de délégation la compétence du département.*

- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme

*Compétence obligatoire : autres procédures de développement local, les communes extérieures à la communauté de communes, regroupées ou non, pourront être associées à ces programmes dans le cadre de conventions à passer avec la communauté.*

- Etudes et programmation

*Compétence obligatoire : études et opérations d'intérêt communautaire liées à l'aménagement du territoire. Sont réputés d'intérêt communautaire toutes les opérations de développement local intéressant l'ensemble du territoire communautaire.*

Développement touristique

- Tourisme

*Compétence obligatoire : aménagement et développement de toutes activités touristiques d'intérêt communautaire. Les activités touristiques d'intérêt communautaire sont celles qui regroupent : 1) La création, la réalisation, et la gestion d'accueil, d'hébergement et d'équipements de tourisme permettant d'améliorer le rayonnement et l'attrait de la CC et entrant dans une politique globale de développement touristique définie par délibération du conseil communautaire. Les accueils, hébergements et équipements touristiques structurants sont ceux qui dépassent l'échelle communale. Ceux-ci doivent également être prévus dans le cadre d'une démarche cohérente d'aménagement et de développement, d'accueil et promotion touristique (dépliants touristiques, signalétiques touristiques). Sont exclus les accueils, hébergements et les équipements touristiques existants. 2) La création, la réalisation et l'entretien d'itinéraires intégrés dans un réseau global de développement défini par délibération du conseil communautaire. .Sont considérés d'intérêt communautaire : \*l'achat et*

*l'aménagement de la voie ferrée allant de Marnay à Pin, \*l'entretien des sentiers VTT et des sentiers de randonnée pédestre classés au PDRPI à l'exclusion de l'entretien des abords et des constructions implantées en bordures de ces chemins. Un inventaire des itinéraires intercommunaux pourra être complété ou restreint selon l'approbation du conseil communautaire.*

*Les actions de développement, de promotion et de partenariat visant à développer le tourisme en milieu rural telles que les boucles intercommunales de randonnées et les circuits à thèmes. Les actions retenues au schéma intercommunal de la randonnée et du développement touristique ou résultant d'une déclinaison de la charte intercommunautaire initiée par la CC ou la CA du Grand Besançon*

#### Logement et habitat

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

*Compétences optionnelles : étude et mise en oeuvre d'Opérations d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et de Programmes d'Intérêt Général (PIG)*

#### Autres

- Préfiguration et fonctionnement des Pays

*Compétence obligatoire : participation et suivi du futur pays du Grand Besançon*

- NTIC (Internet, câble...)

*Compétences optionnelles : - développement de l'informatique et sensibilisation aux technologies de l'information et de la communication (TIC). - couverture numérique : aménagement numérique du territoire : \* amélioration de la couverture numérique dans les zones non desservies par ADSL \* études, établissement, exploitation, acquisition, mise à dispositions d'infrastructures et réseaux de télécommunications et fournitures de services aux utilisateurs finals* *Compétence obligatoire : - réseau de télécommunication haut débit*

#### Production, distribution d'énergie

- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE)

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
70	Syndicat Mixte "HAUTE-SAONE NUMERIQUE" (200044527)	SM ouvert	203 396
25	syndicat mixte "Doubs très haut débit" (200037729)	SM ouvert	166 523
25	Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Bisontine (252501317)	SM fermé	220 828

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)